



**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
26 Mai 2021**

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune de Ceaux-en-Loudun
1, Place de l'Eglise
86200 CEAUX-EN-LOUDUN
Téléphone : 05.49.22.52.48.
Ceaux-en-loudun@departement86.fr

Nombre de conseillers en exercice : 15

PRESENTS : M. Mmes Hervé BERTHON, Juliette BIGOT épouse BOURDIER, Jean-Marie ACIER, Adjoints ; Bruno LIAIGRE, Audren REIGNER, Evelyne MENNESSON, Jérôme AOUATE, Francette MAUPOINT, Katia FIORILLO, Alicia DUPRÉ, Nicolas BOISSELLIER, François MEUNIER, GALLET Jean-Luc, Nicolas AUBERT.

Secrétaire : M. Jean-Marie ACIER

A 18h,30 M. SAVATON Régis, Maire, ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

M. Jean-Marie ACIER est élu secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 12 Avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

1. Projet éolien : Avis du Conseil Municipal

M. Hervé BERTHON et M. François MEUNIER ne participent pas à cette délibération.

Monsieur le Maire présente le projet de construction d'un parc éolien sur la commune de Ceaux en Loudun. Il précise qu'une enquête publique est ouverte du 26 avril au 28 mai 2021.

Le Commissaire Enquêteur a été présent :

Lundi 26 avril 2021 de 9h à 12h, Jeudi 06 mai de 14h à 17h, mercredi 12 mai de 9h à 12h, lundi 17 mai de 9h à 12h et sera présent le vendredi 28 mai de 9h à 12h.

Le projet initié par les sociétés VALOREM et SERGIES tous deux producteurs d'énergies vertes et porté par les sociétés SARL Joué Energies et SARL Ceaux en Loudun Energies, comprends 4 éoliennes et 2 postes de livraison par société. Ainsi, la construction de 8 éoliennes et 4 postes de livraison sont à l'étude sur la commune de Ceaux en Loudun.

Un avis est demandé au Conseil municipal.

Le Conseil élu en 2020 a toujours affiché le souhait de se positionner de manière neutre vis-à-vis du projet.

A l'issue d'une discussion, il est procédé au vote à bulletin secret : Pour ou contre la neutralité.

Présents : 13 ; Bulletins : 13 ; Exprimés : 13

- Pour la neutralité : 7 voix ;

- Contre la neutralité : 6 voix

Par conséquent, le Conseil Municipal reste neutre sur le projet éolien.

2. Projet d'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Curçay-sur-Dive présenté par la SARL Metha Center 86 :

Pour faire suite à l'arrêt de la cour d'appel de Bordeaux du 9 février 2021, une consultation du public a été prescrite par arrêté du 29 mars 2021, sur un dossier complémentaire comportant les éléments justifiant de la constitution effective des capacités financières dans le cadre du dossier de demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une unité de méthanisation située au lieudit « Bois de Champory » sur la commune de Curçay sur Dive présenté par SARL CENTER 86.

Conformément aux termes de cet arrêt, ce dossier complémentaire a été mis à la disposition du public à la mairie de Curçay sur Dive du lundi 19 avril au lundi 17 mai 2021 en application de l'article R512-1 et suivants, du code de l'environnement.

Conformément aux dispositions de l'article R123-12 du code l'environnement, la commune se trouvant dans le rayon d'affichage, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur ce projet.

Un avis est demandé au conseil municipal : pour ou contre

Il est procédé au vote à bulletin secret :

Présents : 15 ; bulletins : 15 ; exprimés : 9

Pour : 5 ; contre : 4 ; blanc : 6

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce projet.

3. Commerce de proximité : approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD) :

Le maire rappelle l'engagement du projet de réhabilitation, avec d'un bar, commerce, restaurant et logement par l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est l'agence Corset-Roche & Associés.

Il présente le dossier de maîtrise d'œuvre dans sa phase Avant-Projet Définitif (APD) et rappelle également le coût des travaux estimé à l'APS de 360 900€ HT.

À la suite de l'étude de sol, l'équipe de maîtrise d'œuvre a dû établir différentes adaptations au projet, portant sur des fondations spéciales qui n'étaient pas chiffrées à L'APS, le coût des travaux a donc évolué à 370 300€ HT.

La commission « Etude de projet de commerce de proximité » a émis un avis favorable à l'APD le 18 mai 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *Valide l'Avant-Projet Définitif,*
- *Accepte le coût prévisionnel des travaux d'un montant de 370 300. € HT,*
- *Autorise le maire à effectuer toutes les démarches administratives sur le projet notamment la demande de subvention à la région.*
- *Le plan de financement est le suivant :*

<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
	<i>Montant (€) HT</i>	<i>Financement</i>	<i>Montant (€) HT</i>
<i>Acquisition</i>	<i>72 000</i>	<i>DSIL</i>	<i>111 066</i>
<i>Prestations intellectuelles</i>	<i>113 600</i>	<i>DETR</i>	<i>150 000</i>
<i>Travaux</i>	<i>370 300</i>	<i>REGION</i>	<i>45 000</i>
		<i>DEPARTEME NT</i>	<i>100 000</i>
		<i>Emprunt</i>	<i>149 834</i>
<i>Coût total HT</i>	<i>555 900</i>		<i>555 900</i>

4. Boulangerie : appel à candidature

Mme Caby Annie représentant Le Fournil d'Annie nous a adressé un courrier recommandé avec accusé de réception nous signifiant son intention de quitter les lieux d'activités au terme de la période triennale du bail en cours, soit le 30 novembre 2021 et que son courrier tenait lieu de préavis.

Nous avons pris acte de ses intentions et avons entrepris sans tarder le recrutement d'un repreneur. A ce jour, deux candidatures nous ont été adressées et nous poursuivons nos recherches.

5. Vente d'une bille de bois : appel d'offre

Le Maire expose qu'un chêne appartenant à la commune est tombé à la suite du vent de ces dernières semaines.

La bille de bois mérite d'être exploitée, il est proposé de faire un appel d'offre au plus offrant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *Valide l'appel d'offre au plus offrant, les offres devront être remises sous plis avant le vendredi 10 juin 2021, 12 h*

À

M. Le Maire

1 Place de L'Église

86200 Ceaux en Loudun

Avec la mention « appel d'offre » sur l'enveloppe,

- *Autorise le maire à valider l'offre au plus offrant.*

La bille fait environ 9m et 80 cm à la base de diamètre, pour tout renseignement s'adresser à la mairie (05 49 22 52 48).

6. Elections départementales et sénatoriales : Tableaux des permanences

Le Conseil Municipal établit l'organisation des deux bureaux de vote dans le respect des directives fournies par la préfecture et recense les élus disponibles pour les permanences du 20 juin et 27 juin.

Il est rappelé que les bureaux de vote sont transférés à la salle des fêtes, il est demandé aux électeurs de se présenter (dans la mesure du possible) avec leur crayon pour l'émargement.

7. Plan Communal de Sauvegarde :

Mme Bigot Juliette présente l'avancement du Plan Communal de Sauvegarde et demande à chacun d'effectuer le travail qui lui incombe pour finaliser au plus vite ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h
Certifié exact, à Ceaux-en-Loudun, le 27 Mai 2021.

Le Maire,
Régis SAVATON

